Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du mardi 11 décembre 2012 Matin

06 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture sur "le burn out constaté chez de très nombreux indépendants" (n° 14302)

06.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la présidente, madame la ministre, l'ULg signe la première étude sur l'état d'épuisement physique et émotionnel des indépendants. C'est une première du genre en Belgique francophone. Celle-ci a été réalisée en collaboration avec l'Union des Classes moyennes et les Chambres de la Construction des provinces de Liège et de Luxembourg auprès de plus d'un millier d'indépendants.

Les résultats de cette étude montrent que les indépendants et les dirigeants d'entreprises sont dans un sale état: rongés par le stress, les tracas et la masse de travail. Le constat est accablant. Ils ont été plus de 74 % à évoquer un état de fatigue générale et des douleurs musculaires. Près de 68 % d'entre eux souffrent de maux de dos, 58,2 % de troubles du sommeil et 47,8 % de maux de tête.

Par ailleurs, on apprend que la charge de travail et les charges administratives sont sources fréquentes de dépression ou d'anxiété. L'étude met également en évidence le manque de sommeil et le nombre très élevé de leurs heures de prestations.

Madame la ministre, nous savons que le choix de s'investir dans une activité indépendante est une liberté individuelle à laquelle vous et moi sommes très attachées. Les conséquences de ce choix doivent être bien envisagées par les entrepreneurs avant de s'engager dans cette voie. Mais force est de constater que les contraintes s'accumulent et évoluent négativement. Dès lors, nombre de dirigeants d'entreprises n'hésitent plus à dire que si c'était à refaire, ils ne le feraient pas! Notre État ne peut donc négliger l'impact de ses décisions et orientations sur les gérants de PME et TPE, qui portent réellement l'activité économique de notre pays, soit plus de 90 % de nos entreprises.

Nous avons pu observer et apprécier les nombreuses mesures que vous avez déjà prises pour améliorer le statut social des indépendants, ainsi que les prestations auxquelles ils ont droit lorsque les aléas de la vie les affaiblissent. Je reste persuadée que vous aurez à cœur de tenir compte de la réalité vécue par ceux-ci dans l'exercice de leur activité et qui est mise au jour dans cette étude.

Madame la ministre, disposez-vous déjà de l'étude citée ci-dessus? Votre département dispose-t-il d'autres informations chiffrées permettant de recouper celles révélées dans l'étude?

Les deux spécialistes interrogés dans le cadre de cette étude font remarquer qu'il conviendrait de sensibiliser les principaux intéressés. Comment votre département peut-il concrétiser cette recommandation? Quelles sont les mesures prises ou à prendre au sein de votre département pour réduire la charge administrative de l'activité indépendante?

06.02 **Sabine Laruelle,** ministre: Madame la présidente, chère collègue, tout comme vous, je dispose du rapport de l'étude et d'autres informations chiffrées à disposition de mon département le recoupent, notamment les risques psychosociaux particulièrement nombreux chez les indépendants: rythme de travail élevé, faible absentéisme, stress et fatigue émotionnelle. Cette réalité est trop souvent méconnue.

Outre les chiffres que vous avez cités, j'en rappellerai quelques autres. Un indépendant travaille en moyenne 53 heures par semaine; un patron de PME travaille en moyenne 57 heures par semaine. Parallèlement, moins de 3 % des salariés prestent plus de 50 heures par semaine.

Les longues heures de travail sont naturellement reconnues comme facteur de risque psychosocial par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. D'abord, une telle situation augmente les risques d'accident; or certains indépendants, en particulier les agriculteurs et les artisans, exercent aussi des activités qui sont pénibles d'un point de vue physique, avec des risques d'accident élevés vu l'excès de fatigue et de stress.

Les salariés travaillant dans les mêmes secteurs et encourant les mêmes risques s'ajoutent donc aux indépendants. Le nombre d'heures prestées génère des risques cardiovasculaires et des difficultés quant à l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle, d'où une formation de stress.

L'absentéisme stagne à 8,2 % chez les indépendants contre 20 % chez les salariés. L'état de santé seul n'explique évidemment pas ces différences dans le chef de l'indépendant, car interviennent aussi la crainte de perdre son travail, la pression financière, la pression de la clientèle, la pression de la banque, la pression des fournisseurs, etc.

Il sera demandé au Conseil supérieur des indépendants et des PME d'objectiver les éléments et de proposer des mesures. Nous en connaissons quelques-unes déjà, mais il s'agit d'aller dans le sens d'une diminution du burn out, de la pression, donc du stress.

Ainsi, le plan famille permet déjà aux indépendants en butte à une difficulté, comme l'hospitalisation d'un enfant, de prendre une forme de congés parentaux en vue de permettre une meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Cela a également été mis en œuvre pour les congés de maternité: ils ont été flexibilisés pour les indépendantes, à qui il est également octroyé des titres-services afin d'empêcher tout stress qui naîtrait de son absence au travail.

Je crois qu'il faut continuer à prendre de telles mesures, par exemple en termes de simplification administrative. Nous en avons parlé au cours du débat sur la transposition de la directive européenne relative au délai de paiement. Si l'indépendant sait que ses factures seront honorées dans le délai imparti, il sera moins stressé.Bien évidemment, n'oublions pas que la crise actuelle, qui est relayée avec moult détails par la presse, plonge les indépendants, mais pas uniquement, dans un état d'esprit qui est tout sauf festif.Nous devons donc travailler sur les différents aspects

06.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la ministre, je vous remercie.

C'est par le biais de mesures, aussi infimes soient-elles, que nous avancerons pour soulager les indépendants. Je pense notamment à la question des trente-huit heures.Vous avez aussi évoqué l'aspect financier. L'indépendant engage tout, y compris sa maison. Même si vous avez apporté des améliorations, il prend des risques quotidiennement. Il est donc sain que des filets de protection soient installés, notamment en cas de faillite. Le travail n'est pas encore terminé.

On parle souvent d'indépendants ou de chefs d'entreprise qui vivent sur le dos de leurs salariés, mais il est bon de rappeler qu'eux aussi ont une charge de travail considérable et qu'ils subissent le stress qui en découle.

L'incident est clos.